Département de la Somme Arrondissement d'AMIENS Communauté de Communes Nièvre et Somme 1, allée des quarante Parc d'Activités des Hauts du Val de Nièvre - BP 30214 80420 FLIXECOURT Tél: 03.22.39.40.40 **OBJET:** Subvention à l'association des chats errants du val de Nièvre Date de convocation : 23 novembres 2023 Date de séance : 30 novembre 2023 Date d'affichage: 5 décembre 2023 Membres en exercice: 55 Membres présents : 42 Membres votants: 42 Jours et heures d'ouverture : du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00

de 13h30 à 17h00

12h00

du vendredi de 8h30 à

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID: 080-200071223-20231130-102_2023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le trente novembre, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Franqueville, sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

Etaient présents :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEPOIX, LEBRUN, DIRUY, CAPRON, ROUSSEL, DE ALMEIDA, MINET, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE,

Mrs Leitaio, de Limerville, Herbette, Morel, Fourcroy, Delassus, Poisson, Delfosse, Marechal, Gaillard, Lognon, Delafosse, Guillot, Colombel, Mauger, Carpentier, Bec, Francois, Waligora, Tirmarche, Olivier, Delville, Bellaredi, Henry, Carle, Delattre, Louette, Boulard, Ducrotoy,

Etaient absents, excusés :

Mmes SOUILLARD, LICOUR, Mrs PINCHON, VIGNON, ALEXANDRE, LEULIER, MADANI BUTIN, BLAIZEL, PARMENTIER, BOULLET, GROSSEL, LEBLANC D, LEBLANC JM.

Secrétaire de séance : M HERBETTE

La séance étant ouverte,

Le Président propose de verser une subvention de 2 500 € à l'association des chats errants du Val de Nièvre, dont le but est de stériliser et identifier les chats errants présents sur les communes de l'intercommunalité.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par :

- 40 voix pour
- 2 voix contre
- Autorise le versement d'une subvention de 2 500 € à l'association des chats errants du Val de Nièvre.
- Autorise le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

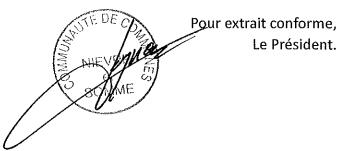
Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 4 décembre 2023 et de sa publication le 5 décembre 2023.

